la cgt CD 62
Conseil Départemental du Pas-de-Calais

RELANCE
PRIX DES CARBURANTS
POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS DÉPARTEMENTAUX ET DES ASSISTANTS FAMILIAUX

30 septembre 2026

Monsieur Jean-Claude LEROY
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Objet : Relance – Prix des carburants et mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents départementaux et des assistants familiaux

Monsieur le Président,

Par courrier en date du **9 septembre 2026**, notre organisation syndicale CGT vous interpellait de nouveau sur les conséquences de la hausse des prix des carburants pour les agents du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Nous avions notamment formulé plusieurs propositions concrètes : la mise en place d'une prime carburant exceptionnelle, la revalorisation du barème des frais de déplacement ainsi que l'augmentation des possibilités de télétravail lorsque les missions exercées le permettent.

Lors de nos derniers échanges, il nous a été indiqué que l'administration travaillait sur ce sujet et que de nouvelles annonces devaient intervenir.

À ce jour, les agents sont toujours dans l'attente.
Pourtant, leurs difficultés, elles, n'attendent pas.

Dans un département aussi vaste que le Pas-de-Calais, de nombreux collègues n'ont d'autre choix que d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail. Pour certains, ce sont plusieurs dizaines de kilomètres parcourus quotidiennement. Le coût du carburant pèse donc directement et fortement sur leur pouvoir d'achat.

Les assistants familiaux sont également particulièrement concernés par cette situation. Ils accueillent à leur domicile des enfants confiés au Département et doivent effectuer de nombreux déplacements, notamment pour les rendez-vous médicaux, les démarches administratives, la scolarité, les activités et les rencontres avec les familles. La hausse des prix des carburants pèse donc directement sur leurs frais professionnels et sur leur rémunération. Il est indispensable que leurs contraintes spécifiques soient pleinement prises en compte, notamment par une revalorisation adaptée des indemnités et des frais kilométriques.

La CGT considère qu'il est aujourd'hui nécessaire de passer rapidement des réflexions aux mesures concrètes.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de bien vouloir nous préciser quelles sont les nouvelles mesures envisagées par l'administration, selon quel calendrier elles pourraient être mises en œuvre et quand elles seront officiellement présentées aux organisations syndicales et aux agents.

La question du pouvoir d'achat reste une préoccupation majeure des personnels. Les agents départementaux et les assistants familiaux assurent quotidiennement le fonctionnement du service public et l'accompagnement des enfants sur l'ensemble du territoire et doivent pouvoir exercer leurs missions sans qu'une part toujours plus importante de leur rémunération soit absorbée par leurs frais de déplacement.

La CGT reste pleinement disponible pour échanger avec vous et avec l'administration afin d'aboutir rapidement à des réponses concrètes.

Dans l'attente de votre retour et surtout des annonces attendues par les agents et les assistants familiaux, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CGT du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Le Syndicat de tous les agents et de tous les assistants familiaux

#JEVOTECGT
Du 3 au 10 décembre 2026
Élections professionnelles
Fonction publique

cgt@pasdecalais.fr
03.21.21.69.67
La CGT du Conseil Départemental
du Pas-de-Calais
51 rue d'Amiens 62000 ARRAS